

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-cinq le lundi 22 septembre à dix-huit heures. Le
En exercice : 10 Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué,
Présents : 7 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil,
Absents : 3 sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Votants : 9 Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, CABROL Jacqueline, KAMILLE Abou-kanh,
Pour : 9 MILHET Benoit, RAYSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Contre : 0
Abstention : 0

Absent(e)s représenté(e)s :

Martine BERNA donne procuration à Benoit MILHET.
Mathilde MONJAL donne procuration à Yannick TONON.

Absent(e) : Jean-Marc LECUTIER.

Secrétaire de séance : Yannick TONON.

Date convocation :

Le 15 septembre 2025

Date affichage :

Le 15 septembre 2025

Délibération N°2025_D26

Délibération portant décision budgétaire modificative pour acter l'ensemble des mesures budgétaires qui figurent dans l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2025.

Vu le Budget Primitif 2025 voté le 27 mars 2025 par le conseil municipal.

Vu la saisine de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie du 24 avril 2025.

Vu l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes Occitanie les 24 juin et 23 juillet 2025

Vu la délibération n°2025_D11 du 8 juillet 2025.

Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2025 portant règlement d'office du budget principal 2025 de la commune de Boissezon.

Après délibération, le conseil municipal :

Accepte l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2025 portant règlement d'office du budget principal 2025 de la commune de Boissezon ci-joint en annexe.

Accepte la décision budgétaire modificative ci-jointe en annexes.

Ainsi fait et délibéré à Fait à Boissezon le 22 septembre 2025,

Boissezon, les jours, mois Le secrétaire de séance

et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.

Le Maire,
Jacqueline CABROL

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :
Le 22 septembre 2025